



SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

Le conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande siège en séance ordinaire ce 9 août 2021 à 20 :00 heures à la salle municipale, au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande tout en respectant les distanciations sociales (distance physique d'un mètre entre les personnes) et l'interdiction de la présence du public pour le moment. La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 885-2021 dont celle du maintien d'une distance d'un mètre entre les personnes présentes.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et
Messieurs les conseillers :

- | | |
|--------------------|--------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Patricia Dubois |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- |

Monsieur Claude Blais est absent.

Assiste également à la séance, Mme Ghislaine Leblanc, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

NO-2021-08-113

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 9 août 2021 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. TECQ 2019-2023
5. FQM assurances de dommages, responsabilité civile-MMQ
6. Demande CPTAQ Marcel Bellavance
7. Achat des terrains de la Fabrique

8. Retour en appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024
9. Banque d'heures pour une coordinatrice au développement des loisirs et culture
10. Correspondance
11. Varia
12. Période de question(s)
13. Levée de la séance

Que le point « Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

NO-2021-08-114

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 au moins 72 heures avant la tenue des présentes.

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

NO-2021-08-115

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE
L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de juillet 2021 totalisant 58 436.24\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine du 26 au 30 totalisant 14 014.98\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	2 032.83\$
MRC Quote-parts	29 561.50\$
Voirie	12 315.83\$
Eau potable	714.29\$

Déchets domestiques	4 594.68\$
SPA Thetford	791.56\$
Terrain de jeux	745.11\$
Remises gouvernementales	5 830.62\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois de juillet 2021.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

NO-2021-08-116

TECQ 2019-2023

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages
- causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme :
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

NO-2021-08-117

**FQM ASSURANCES DE DOMMAGES,
RESPONSABILITÉ CIVILE
MMQ**

Considérant la section VIII-Responsabilité civile complémentaire;

Considérant que le montant de 13 000 000\$ est excessif pour une petite municipalité selon l'assureur;

Considérant que la municipalité prend compte de la recommandation du courtier en assurance de dommages, FQM assurances;

En conséquence, il est proposé par PATRICIA DUBOIS, appuyé par ROCK CÔTÉ et résolu à l'unanimité des conseillers de baisser le montant de la responsabilité civile complémentaire à 5 000 000\$.

ADOPTÉE

NO-2021-08-118

**DEMANDE À LA CPTAQ
MARCEL BELLAVANCE**

Attendu que Monsieur Marcel Bellavance est propriétaire du 236, 7^e Rang situé sur le lot 6 421 643;

Attendu que Monsieur Bellavance projette de vendre une partie de sa propriété de 1.2 hectares au propriétaire adjacent et conserverait une superficie de 20,1 hectares;

Attendu que cette demande n'est pas pour une utilisation à des fins autres que pour l'agriculture;

Attendu que l'utilisation de cette partie de terrain est agricole et que l'utilisation

projetée demeure la même;

Attendu que cette demande n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté agricole, ni sur la possibilité d'utilisation des lots voisins à des fins agricoles;

Attendu que la demande est présentée seulement pour faire un chemin;

Attendu que la demande ne contrevient pas au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par MÉLISSA TURGEON, appuyé par CARL CROTEAU et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande appuie le projet de Monsieur Bellavance et qu'il ne contrevient pas au règlement de zonage.

ADOPTÉE

NO-2021-08-119

ACHAT DES TERRAINS DE LA FABRIQUE

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que la Fabrique avait des terrains à vendre;

Attendu que la municipalité voulait acquérir des terrains appartenant à la Fabrique;

Attendu que la municipalité voulait augmenter ses infrastructures, terrains;

Attendu que la Fabrique a accepté l'offre de la municipalité;

Pour ces raisons, la municipalité a acquis une partie des terrains de la Fabrique au montant de 20 000\$.

ADOPTÉE

NO-2021-08-120

**RETOUR EN APPEL D'OFFRES POUR
L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER
2021-2022, 2022-2023, 2023-2024**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que lors de l'ouverture des soumissions le 5 juillet 2021 concernant l'appel d'offres du déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, la municipalité a reçu qu'une seule soumission ;

Attendu que la soumission reçue s'est révélée très chère pour le nombre de kilomètres à entretenir pour l'hiver soit 29.83 km;

Attendu que le montant soumissionné accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Municipalité;

Attendu que la Municipalité applique la clause de réserve 2.17 de l'appel d'offres pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier;

Pour ces raisons, le conseil municipal a décidé de retourner en appel d'offres pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande 2021-2022; 2022-2023, 2023-2024.

ADOPTÉE

NO-2021-08-121

**BANQUE D'HEURES POUR UNE
COORDINATRICE AU DÉVELOPPEMENT
DES LOISIRS ET CULTURE**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande nomme Madame Josyane Dufresne Dubois, coordinatrice au développement des loisirs et culture. Une banque d'heures 0-10 heures semaine serait accordée selon la demande de la municipalité. Le salaire est selon l'entente intervenue avec le conseil municipal. Le but de son travail est d'aider au développement côté loisirs, activités sociales, aînés, sports loisirs, terrain de jeux etc.

Josiane Dufresne Dubois est déjà une employée de la Municipalité Kinnear's Mills exerçant le même poste.

ADOPTÉE

NO-2021-08-122

CORRESPONDANCE

Vaccibus sur place le 30 juillet 2021

NO-2021-08-123

VARIA

Une trentaine de personnes ont bénéficié du vaccin Pfizer lors du passage du Vaccibus à la fin du mois de juillet.

NO-2021-08-124

PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le gouvernement demande à la municipalité de permettre la transmission des questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance.

Le gouvernement oblige la municipalité en l'absence du public par l'arrêté ministériel la publication sur notre site internet d'un enregistrement audio de la séance au moyen d'un appareil tel qu'une tablette, un téléphone.

NO-2021-08-125

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 11.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.